

ACTUEL - Mars 2021

### **Plans d'épargne au choix pour les employés à partir du 01.01.2022**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les assurés de la Caisse de pension Valora pourront adapter leur solution de prévoyance en fonction de leurs besoins individuels et choisir parmi trois plans d'épargne différents: «Light», «Plus» et «Max». L'«aide-mémoire sur sur les plans d'épargne de la Caisse de pension Valora» résume les points les plus importants concernant chaque plan d'épargne.

Les assurés recevront des informations détaillées en septembre 2021. Ensuite, ils auront jusqu'à la fin du mois de novembre 2021 pour communiquer leur choix de plan d'épargne à la Caisse de pension Valora. Jusqu'à l'envoi des informations détaillées en septembre 2021, aucune action n'est requise de la part des assurés.